



le Grenelle de la Mer

BREST Bretagne 23 juin 2009

Grands Témoins :

- Pierre SOUDAN, vice-président du groupe de travail de concertation nationale 3
- Jean DAUBIGNY, vice-président du groupe de travail de concertation nationale 4

Nombre estimé de participants : 700

Les débats étaient animés par Xavier Debontride, La Lettre API.

I. Allocutions d'ouverture

Jean DAUBIGNY, Préfet de la région Bretagne, souligne que les travaux des ateliers régionaux s'inscrivent dans un climat de totale liberté et créativité et que l'important sera l'apport de la Bretagne au débat national. Il rappelle que l'intégralité des propositions formulées cet après-midi seront transmises à Paris.

François CUILLANDRE, maire de Brest, constate que la mer reste méconnue et ne fait pas l'objet d'une véritable politique maritime globale. À ce sujet, il déplore la décision du Premier ministre de localiser à Nantes et non à Brest la future Direction de la Façade maritime Bretagne-Pays de la Loire. Il lui aurait semblé plus logique que cette Direction soit située auprès d'un préfet maritime. Il relève ensuite combien il est important que cette rencontre régionale se tienne à Brest - dont la vocation maritime reconnue de longue date se concrétise dans diverses structures et qui tient à assumer sa vocation de capitale européenne des sciences et technologies de la mer - et qu'un regard commun soit porté sur les enjeux de la mer et les actions à mener. Brest constitue donc une assise solide en phase avec les finalités du Grenelle de la Mer : favoriser une vision globale des politiques maritimes et littorales. Des décisions concrètes doivent être prises rapidement.

Jean-Yves LE DRIAN, président du Conseil régional de Bretagne, se félicite que le Grenelle de la Mer réclamé lors du Grenelle de l'Environnement ait lieu et que le pays soit saisi de cet enjeu majeur, le Conseil régional ayant lui-même formulé des propositions. Il est en revanche furieux d'apprendre que la réorganisation administrative de l'État est en cours avant même la fin de ce Grenelle et que la première région maritime d'Europe sera bientôt privée d'une administration maritime propre. Considérant que le débat sur la gouvernance n'a alors plus lieu d'être, il annonce qu'il quittera la salle avant que ce sujet soit abordé, ce qu'il fera. Il lui apparaît encore plus grave que cette décision, qui compliquera l'application des textes par le préfet maritime, nie le concept de gestion de façade maritime Atlantique. Il aurait été plus simple d'organiser des conférences régionales de la mer sur chaque région concernée, de mettre en œuvre un dispositif annuel de cohérence de façade, de faire coexister les compétences du préfet maritime avec les compétences élargies de façade d'un préfet identifié et que chacune des administrations des affaires maritimes joue son rôle dans sa région.

Anne-François de SAINT SALVY, vice-amiral d'escadre, préfet maritime de l'Atlantique, se réjouit de constater que le monde maritime, dans toutes ses composantes, est enfin placé au premier plan et que c'est pour lui une occasion unique de défendre ses idées, en sachant que la mise en œuvre sera parfois longue. L'enjeu est celui du développement durable de la mer et la mise en place d'une véritable stratégie maritime, associant tous les acteurs, qui permettront à la France de se forger une ambition maritime solide.

II. Restitution des quatre ateliers régionaux et débat avec la salle

1. la délicate rencontre entre la terre et la mer

Janick MORICEAU, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, présente les constats et propositions formulés par l'atelier, ces dernières portant notamment sur le fait d'asseoir la gouvernance sur les espaces démocratiques existants, une approche moins sectorielle de la connaissance et un enrichissement de la loi littoral en matière d'aménagement.

Alain MIOSSEC, recteur de l'Académie de Rennes, géographe, estime que le rapport national s'inscrit dans la continuité des préoccupations françaises à l'égard de la mer depuis 30 ans, qu'il importe de hiérarchiser les 150 propositions émises et d'établir un calendrier, à défaut de quoi elles resteront utopiques.

Les **remarques** et **propositions** du public ont été les suivantes :

- certaines mesures prises par l'Etat vont à l'encontre du Grenelle de la Mer : suppression de fonctionnaires travaillant pour les contrôles en mer et dans les ports ; suppression des Affaires maritimes départementales ; envoi de déchets à Hartlepool ; suppression de lycées de formation maritime ; loi de programmation militaire sacrifiant des emplois et des missions de la Marine ; refus de la DCNS de se positionner sur l'activité de démantèlement de navires (l'Etat doit prendre des mesures pour installer une partie de la filière à Brest afin de créer des emplois)
- les contrôles resteront inefficaces tant que les moyens de contrôle seront dispersés ; ils pourraient être effectués par un corps de garde-côtes européen
- que les citoyens puissent exercer un droit d'alerte environnemental dans leur entreprise
- que les préfets soient intransigeants sur le respect des lois concernant l'urbanisation des zones sensibles et humides du littoral (trop de dérogations)
- la loi littoral n'est pas appliquée partout et la problématique des capacités d'accueil ne doit pas entraîner son assouplissement sur certains secteurs. La croissance urbaine peut être obtenue par densification plutôt que par étalement urbain.
- appliquer sur tous les bassins versants producteurs de nitrates une législation sur le modèle des périmètres d'eau potable afin de réduire les marées vertes
- refaire les talus en fonction des pentes afin de reconstituer les bassins versants
- la déshérence de certaines disciplines scientifiques oblige à recourir à l'étranger pour effectuer certaines expertises
- se poser la question de l'évacuation des déchets d'origine ostréicole
- la mer s'inscrit dans une stratégie européenne ou mondiale et non nationale
- le droit centralisé doit se rapprocher du droit coutumier
- aucune victime de l'Erika n'est indemnisée car ce sont les pétroliers eux-mêmes qui décident de l'indemnisation

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Après avoir rappelé les principales recommandations du rapport national, Hervé MOULINIER, président du Pôle Mer, expose les propositions de l'atelier breton en matières d'activités marines. Une proposition phare est que la Bretagne devienne pilote dans le développement des énergies marines.

Pierre MAILLE, président du Conseil général du Finistère, insiste sur le besoin de concertation lors de l'implantation d'activités nouvelles et la nécessité de préciser quelques définitions (AMP). Il souhaite que la Bretagne, où les enjeux de la mer sont collectivement perçus, soit davantage associée sur certaines thématiques (connaissance, déconstruction...) car elle peut apporter des réponses sur de nombreux sujets. Il conviendrait également de parler des moyens à mettre en place rapidement pour faciliter l'apport de la Bretagne à cette contribution nationale d'une politique maritime.

Les **remarques** et **propositions** du public ont été les suivantes :

- l'acidification de l'océan liée au gaz carbonique de l'atmosphère n'est pas évoquée alors qu'elle affectera tous les usages de la mer
- faire apparaître le principe de précaution lorsqu'un site est menacé par une activité ; intégrer les propositions de l'association Sémaphore au sujet de l'immersion des vases qui nuit à l'équilibre écologique des espaces marins fragiles
- que le débat sur le nucléaire soit ouvert dans le cadre de ce Grenelle
- la dynamique régionale concernant le développement d'éoliennes flottantes n'est pas suivie par une dynamique nationale alors que la question devient urgente
- des éoliennes ne pourront être installées en mer que si les pêcheurs sont associés à la définition de la zone d'implantation et sont les premiers à bénéficier de cette source d'énergie prise sur leur champ de travail
- les ostréiculteurs craignent d'être expropriés lorsque l'installation d'éoliennes nécessite le passage d'un câble sur leur concession ; envisager le transport de l'électricité par voie sous-marine
- choisir les bonnes filières énergétiques face à une consommation électrique croissante et réserver les moyens
- infléchir certaines réglementations européennes afin de favoriser les économies d'énergie
- définir ce qu'est un pavillon français et responsabiliser l'armateur en cas de pavillon de complaisance
- que la politique et l'économique se mettent au diapason de la nature
- la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » qui sera mise en œuvre en 2012 intègre la politique commune des pêches, la politique agricole commune, le traité Euratom et l'acidification des océans
- les pêcheurs ont fait des efforts pour adapter le format de leur flotte à la ressource disponible et sont prêts à aller au-delà de la réglementation ; faire apparaître les préoccupations des pêcheurs au grand large car la construction d'une politique de la pêche ne se fera pas sans eux
- conserver l'agriculture sur le littoral, en adaptant les pratiques, car elle contribue à l'aménagement des paysages
- étonnement de ne pas voir apparaître le secteur du tourisme dans les propositions ; favoriser la création de pôles plate-forme liés à la mer et au littoral regroupant les secteurs récréatif, éducatif et scientifique ; maintenir ou re-développer le tourisme social en Bretagne
- former les acteurs locaux à prendre la gouvernance
- le Syndicat des travaux maritimes et fluviaux émet une proposition pour que les entreprises utilisant des moyens techniques permettant des progrès en matière d'environnement ne soient pas pénalisées par leurs prix plus élevés lors des appels d'offre
- l'instauration d'un permis pour la pêche de plaisance équivaut à « punir toute la classe pour quelques mauvais élèves »
- que la réglementation soit plus strictement appliquée concernant les scooters des mers et les bateaux bruyants

- profiter de l'existence de grands bassins à Brest pour développer une activité de déconstruction non-polluante et que les partenaires locaux donne leur accord pour la création d'une autre entreprise

3. partager la passion de la mer

Jean-Claude BODERE, ancien président de l'Université de Bretagne Occidentale, rapporte que les discussions de l'atelier ont été constructives et assez consensuelles. L'objectif du thème est de valoriser les milieux de la mer et d'œuvrer pour l'attractivité des activités maritimes. Il est apparu à l'atelier que l'Ouest de la France, de par son passé en matière d'activités maritimes, de sciences de la mer, de formation, se situe au cœur de l'Archipel France et qu'il compte de nombreux dispositifs et structures agissant en ce sens. Le système de formation et de recherche n'est toutefois pas suffisamment étoffé et les potentiels sont trop dispersés.

Pierre SOUDAN, directeur de l'Ecole navale, indique retrouver dans les propositions de l'atelier 3 l'essentiel des points forts qui ont animé les débats du groupe national, qui ont également révélé que de nombreuses informations n'étaient pas suffisamment connues des autres membres du groupe.

Les **remarques** et **propositions** du public ont été les suivantes :

- importance d'enseigner l'histoire des relations complexes entre les hommes et la mer (l'environnement des humains n'est pas uniquement naturel mais aussi culturel, social et économique) ; mettre en valeur ces héritages est une question d'identité du littoral (il convient d'établir une hiérarchie) ; que le culturel soit un thème fort du rapport final
- la mer doit être enseignée dès le plus jeune âge, dans toutes les matières
- les jeunes de premier niveau de capacité professionnelle qui travaillent dans l'entretien et l'aménagement des espaces côtiers ne peuvent plus habiter ces espaces, ni y avoir d'anneau
- engager une réflexion sur les modes de financement de la formation professionnelle, inadaptés pour faire éclore les activités du futur, afin d'intervenir au plus près des besoins des entreprises
- décloisonner les métiers du maritime et du non maritime et réfléchir en terme de pluriactivités et de complémentarité des activités en mettant l'accent sur la complémentarité des usages
- pointer les incohérences réglementaires dans l'émergence de nouveaux métiers, notamment dans la filière des loisirs nautiques et l'accompagnement de personnes en mer
- le rapport final du groupe national fait apparaître des éléments qui n'ont pas été discutés ou complètement acceptés par le groupe de travail
- que penser d'une Cité européenne de la mer à Paris ?
- construire des passerelles entre les métiers de la marine marchande et les métiers de la plaisance
- il n'y aura pas d'avenir pour les futurs marins tant qu'il y aura du dumping social au sein même de l'Europe (la France doit inciter l'Europe à légiférer)
- un MBA de management des activités maritimes a été créé cette année à Marseille (Euromed)
- que le permis mer prenne en considération les questions de sécurité, de survie, de sauvetage, d'entretien et de maintenance du moteur, y compris pour les plaisanciers ; le permis devrait être imposé pour tous les habitats
- intégrer les questions relatives à l'élément humain (sciences des comportements et des relations humaines) dans l'enseignement

Pierre SOUDAN annonce qu'un master Energies marines renouvelables devrait ouvrir à Brest en septembre 2010.

4. Planète mer : inventer les nouvelles régulations

Alain EVEN, président du Conseil économique et social régional de Bretagne, indique que les échanges se sont articulés autour de trois thématiques : assurer une bonne gouvernance ; la France (comprenant les territoires ultramarines et l'Arctique) face à sa responsabilité particulière ; faire du secteur maritime un secteur exemplaire dans l'économie mondialisée. Il conclut que la régulation écologique est fondamentale mais ne peut être pensée sans régulations économique, sociale et culturelle, et que le vœu premier de l'atelier est que les propositions qui émaneront des régions soient véritablement prises en compte au niveau national, dans une logique ascendante.

Jean DAUBIGNY constate que la touche bretonne de l'atelier régional enrichit le rapport du groupe 4 et ne le paraphrase pas. Il lui semble en revanche que la Bretagne pourrait jouer un rôle de passeur avec les régions outre-mer afin d'approfondir leurs réflexions mutuelles, notamment dans le groupe 4, car l'Outre-mer n'a jamais été étranger à la Bretagne.

Alain EVEN souligne que la Bretagne et la plupart des régions d'Outre-mer entretiennent déjà des relations, comme par exemple le Pôle Mer Bretagne avec la Réunion. L'Assemblée des CESR a également beaucoup à apprendre des régions ultra marines, notamment dans leur manière d'assumer la gouvernance locale et de réduire les conflits.

Après avoir indiqué qu'il souscrit pleinement aux propos de Jean-Yves LE DRIAN concernant les Affaires maritimes régionales, Louis LE PENSEC, ancien ministre de la Mer et de l'Outre-mer, souligne que plusieurs arguments plaident en faveur d'un ministère de la Mer : accroissement de la population concernée par la mer ; meilleure connaissance de l'écosystème marin ; irruption des problématiques du littoral (pressions énormes) ; prise de conscience que la mer n'est pas neutre au niveau des changements climatiques. Si une structure (légère) n'est pas mise en place, la mer sera réduite au rang d'une compétence résiduelle et non d'un impératif catégorique.

Les **remarques** et **propositions** du public ont été les suivantes :

- interrogations sur la structure qui s'occupera du domaine public maritime (estran et zones portuaires) en France et en Europe afin de combler le vide juridique
- le préfet est interpellé sur le respect de la loi s'agissant des extractions de sable dans la baie de Morlaix, sur les ports de Roscoff et du Diben
- que la France montre l'exemple en acceptant la juridiction du tribunal pour le droit de la mer qui vise à l'application de la convention de Montego Bay afin que le droit international joue son rôle en matière de gestion de la mer
- pauvreté de l'environnement côtier/mer et pauvreté de l'homme vont de pair
- que la Bretagne apprenne à partager son savoir-faire par le biais de jumelages de régions
- mettre en cohérence sur de petits espaces les réglementations maritimes et terrestres en matière d'accès aux espaces protégés
- associer davantage les pêcheurs professionnels côtiers au Grenelle, ainsi que les plongeurs, dont il faut tirer profit des observations
- former les écoliers aux dangers de la mer
- à l'instar du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie créer un conseil des sages constitué d'anciens capitaines qui rappellerait le droit local et arbitrerait (Alain EVEN plaide pour une articulation entre ce conseil et le CESR de Bretagne)
- établir une concertation avec le secrétariat général de l'Organisation maritime internationale de Londres
- évoquer les décharges sous-marines
- établir des documents stratégiques pertinents sur tout le littoral (SCOT avec un volet mer)
- prendre en compte les risques dans les documents d'urbanisme et de planification

- prévoir des moyens importants pour entreprendre la nécessaire adaptation économique et sociale aux changements
- les comportements déviants subsisteront tant que les sanctions ne seront pas dissuasives
- réaliser un audit national sur les moyens de surveillance et de contrôle en France
- une telle réunion permet des échanges constructifs entre professionnels

III. Conclusion

Pierre SOUDAN espère que les mesures proposées permettront d'attirer les jeunes vers les métiers de la mer, qui est une fabuleuse école de la vie. C'est en ce sens que la Marine nationale rouvrira l'Ecole des mousses en septembre.

Jean DAUBIGNY conclut sur :

- Le besoin d'une stratégie, et d'objectifs concrets, éclairés par une intelligence de terrain et s'inscrivant dans le cadre européen. Il est nécessaire d'accélérer les travaux, et pour ce d'opter pour la subsidiarité.
- Le besoin de communiquer est fort, par la mer et autour de la mer, pour l'élaboration d'objectifs partagés issus du croisement des préoccupations de tous.
- L'importance de la connaissance, de la recherche.

Il souligne que cette rencontre marque l'envoi d'une action et non pas la fin d'une époque.

Il se réjouit du nombre important de participants, de la chaleur des échanges, de la force des expériences, des pratiques, des propositions. Si l'exercice n'est pas créateur de science, il est créateur de conscience et d'échanges. Les besoins exprimés et les apports substantiels viendront nourrir la réflexion nationale.

Il émet le vœu que les moyens soient trouvés pour prolonger ce travail au niveau régional avec le CESR et le Conseil régional, et préconise un droit à l'expérience et à l'expérimentation.

IV.. Réactions et avis aux propositions des groupes de travail

1. la délicate rencontre entre la terre et la mer

*Rapporteurs : Janick MORICEAU, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne
Alain MIOSSEC, recteur de l'Académie de Rennes, géographe*

♦ Gouvernance :

La proposition d'asseoir la gouvernance sur le bassin hydrographique est jugée inadaptée à la Bretagne et à d'autres problématiques du littoral breton (pression foncière, développement d'activités...). L'atelier propose plutôt de s'appuyer sur les compétences et les stratégies des espaces démocratiques existants : l'Europe, l'État, la Région et les collectivités territoriales, en les alimentant par le concept de GIZC, en associant davantage les citoyens et en élargissant la réflexion au niveau interrégional, voire transnational si le sujet l'exige. La Charte des espaces côtiers et la Conférence régionale de la mer et du littoral mises en place en Bretagne sont citées en exemple.

♦ Connaissance

Dans le cadre d'une politique maritime intégrée, l'atelier plaide pour une approche de la connaissance moins sectorielle que par le passé (les formations transversales existant en France ne sont pas toujours reconnues). Il insiste sur la nécessité d'asseoir ces connaissances sur des réseaux d'observation

suffisamment précis, aux différentes échelles stratégiques ; d'associer les acteurs, notamment les pêcheurs, à l'apport de connaissances de manière à obtenir des diagnostics partagés ; de partager les connaissances ; d'approfondir la problématique du réchauffement climatique, dans toutes ses dimensions ; de mettre en place au niveau européen une alliance de la recherche, à l'instar de ce qui existe au niveau breton et français, pour répondre aux nouveaux enjeux.

♦ Protection :

L'atelier préfère la notion de préservation, plus propre à montrer la dynamique en cours. La nécessité de restaurer la qualité de l'eau a été un élément central du débat, ainsi que les moyens de contrôle (il s'inquiète de les voir diminuer du fait de la réduction de la fonction publique d'État).

Il a été rappelé qu'en raison de sa spécificité hydrographique (nombreux rias), la Bretagne souhaite expérimenter dans ce domaine et avoir une compétence sur l'eau car c'est un enjeu majeur pour la région. L'atelier juge que la problématique des pesticides, fortement perturbatrice pour les écosystèmes, n'est pas suffisamment abordée.

Il s'est inquiété des moyens dont dispose l'État pour assurer la sécurité maritime en mer et dans les ports et demande que les moyens soient mieux adaptés à des bateaux de plus en plus gros. Il s'interroge également sur les problématiques liées au suivi des pollutions opérationnelles, notamment dans les zones de traitement des ports. Le préjudice écologique a également été évoqué (nécessité d'un dispositif juridique dissuasif fort).

♦ Aménagement

L'atelier ne conteste pas les principes de la loi littoral mais il propose de enrichir au niveau des problématiques de capacité d'accueil, des outils réglementaires relatifs au trait de côte (qui a évolué avec le rapprochement des habitations) et du réchauffement climatique. En zone côtière, les SCOT devraient systématiquement contenir un volet foncier. Il a souligné l'importance de maintenir sur le littoral la mixité des activités et la mixité sociale, les deux étant liés.

♦ Développement durable

L'atelier a rapidement évoqué le grand projet de développement des énergies marines, qui est une chance pour la Bretagne, ainsi que la création de filières de déconstruction navale, qui peuvent être enrichies par les compétences existant à Brest dans la construction navale. La situation difficile de l'ostréiculture est également un point important sur lequel l'alliance des forces de la recherche doit se mobiliser pour rechercher des solutions. L'atelier estime enfin que les nouvelles réglementations européennes sont trop évoquées.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

*Rapporteurs : Hervé MOULINIER, président du Pôle Mer Bretagne
Pierre MAILLE, président du Conseil général du Finistère*

Comme au niveau national, trois propositions ne font pas consensus :

♦ Aires marines protégées

Il y a consensus sur leur utilité mais la méthode pour parvenir à l'objectif de 20 % en 2020 fait débat. Elle doit être concertée afin de définir la nature et le zonage des AMP. L'atelier insiste sur le fait que les AMP ne sont pas des sanctuaires et sont ouvertes au développement de nouvelles activités.

♦ Ports du futur

L'atelier souhaite renforcer la mention relative au développement de nouvelles activités sur les zones portuaires libérées (par exemple, pour les énergies marines renouvelables) afin que les villes ne s'approprient pas les fiches portuaires et que celles-ci soient valorisées dans le cadre d'une stratégie portuaire.

♦ Transports du futur

La problématique du cabotage renvoie à la nécessité d'aménager l'hinterland et donc l'intermodalité ferroviaire (de préférence au routier). Il convient également de clarifier le chapitre concernant la compétitivité du pavillon français.

Les propositions retenues et les propositions nouvelles sont les suivantes :

♦ **Connaissance**

L'atelier insiste sur la nécessité de constituer une Alliance nationale pour les sciences de la mer, la Bretagne étant pionnière en la matière (Europôle Mer).

♦ **Nouveaux navires :**

La mise en place de programmes de relance des filières de construction par l'innovation recueille une forte adhésion de l'atelier, qui attire toutefois l'attention sur la nécessité de mutualiser les moyens d'essais et de simulation.

♦ **Energies marines**

La Bretagne doit être un pilote du déploiement de ces énergies et appréhender l'ensemble de la problématique dans le cadre de la concertation. Le calendrier doit être beaucoup plus ambitieux, notamment au niveau de la réglementation, de la formation, de la logistique portuaire, afin de ne pas prendre de retard par rapport aux Britanniques. Il convient également de s'intéresser aux centres pilotes qui permettront de tester les prototypes.

- Mettre en œuvre la Charte pour la pêche de loisir, et en évaluer les effets dans trois ans afin de décider s'il faut légiférer. Apporter une touche environnementale aux détenteurs du permis côtier.
- Articuler le Grenelle de la Mer avec la politique commune des pêches.
- La délimitation et la méthode de mise en œuvre des cantonnements méritent de faire l'objet d'une proposition.
- Mieux faire connaître les bonnes pratiques relatives à la régulation de la pêche dans la bande des 12 milles.
- Veiller à ne pas privilégier la richesse sous-marine profonde au détriment des espèces et espaces observables en milieu littoral.
- L'exploitation des granulats ne fait pas consensus. En revanche, l'exploitation du maërl pour des activités très spécifiques mérite d'être considérée.
- Promouvoir le statut de pêcheur à pied pour le ramassage des algues, qui fait vivre les activités transformatrices de la filière algues.
- Ouvrir une réflexion sur le financement de l'habitat social et des nouvelles activités.

3. Partager la passion de la mer

Rapporteurs : *Jean-Claude BODERE, ancien président de l'Université de Bretagne N Occidentale*
Pierre SOUDAN, directeur de l'Ecole navale

♦ **Sensibilisation, éducation, formation, recherche**

- insuffisance de la communication à l'intérieur et à l'extérieur du milieu maritime, et au-delà de la Bretagne (consensus)
- lutter contre le déficit d'image, en particulier des métiers de navigants
- faciliter la découverte du milieu maritime pour susciter des vocations, de la maternelle à l'université
- établir un état des lieux des capacités existantes en formation-recherche, des besoins et des manques en sciences de la mer
- poursuivre la mise en réseau des établissements d'enseignement maritime (suggestion de créer une école de management des activités maritimes)

♦ **Besoins professionnels, métiers de la mer**

- améliorer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement, y compris en matière de valorisation des acquis de l'expérience (consensus)
- faciliter les mobilités professionnelles
- conforter les métiers existants et inventorier les professions émergentes
- mieux adapter l'offre de formation aux besoins des employeurs et à l'évolution des métiers
- rendre plus lisible la réglementation relative aux qualifications professionnelles

♦ **Patrimoine et développement durable**

- inventorier le patrimoine maritime dans toutes ses composantes
- promouvoir l'acceptation par les usagers du réseau des aires marines protégées
- mieux assurer la concertation de tous les acteurs pour prévenir les conflits d'usage
- proposer un pacte de développement durable consacré à la mer et au littoral et une commission

d'éthique pour l'occupation des espaces côtiers

♦ Sécurité, sûreté

- poursuivre le développement d'une culture de la sécurité en formation initiale et continue des professionnels
- sensibiliser le public aux questions de sécurité
- renforcer les actions de contrôle
- œuvrer pour un renouvellement sécurisé de la flotte des navires de pêche (suppression des normes de jauges accidentogènes)

4. Planète mer : inventer les nouvelles régulations

Rapporteurs : *Alain EVEN, président du Conseil économique et social régional de Bretagne*
Jean DAUBIGNY, Préfet de la région Bretagne

♦ Assurer une bonne gouvernance

- ✓ Développer la connaissance fondamentale du milieu marin aux plans national, européen et mondial (les connaissances développées au niveau régional, en particulier en Bretagne, valent pour les trois autres espaces) :
 - un effort de recherche qui reste à conforter, harmoniser et piloter (rôle fédérateur des universités)
 - nécessité de travailler dans l'interdisciplinarité, avec une approche écosystémique et construire une science du « continuum terre-mer »
 - associer les professionnels à la collecte de données et harmoniser les observations
 - diffusion des savoirs vers le grand public et dans les programmes scolaires
- ✓ Anticiper les conflits d'usage, renforcer la surveillance :
 - l'approche « contrôle-surveillance » du texte gagnerait à être une approche de concertation afin de lever les obstacles en matière de conflits d'usage
 - le cadre européen est reconnu comme déterminant et les directives cadres existantes ou à venir en matière de surveillance des activités et de la qualité du milieu naturel doivent être prises en considération
 - absence de consensus sur les garde-côtes européens mais consensus sur la possibilité d'améliorer l'existant en coopérant avec les voisins
 - renforcer les moyens et les effectifs du service public
 - anticiper les conflits liés aux nouveaux usages de la mer, en particulier aux énergies marines
 - nécessaire traçabilité des conteneurs
 -
- ✓ Planifier les espaces maritimes au plus près des réalités écosystémiques, combler les déficits de gouvernance :
 - la gouvernance n'est efficace que si elle considère tous les niveaux, dont le niveau régional, qui est sous-estimé dans le rapport national, la Bretagne étant une région exemplaire dans ses initiatives
 - consensus des cinq collègues sur la nécessaire concertation, qui doit s'articuler avec les instances existantes (mission des CESR au niveau régional)
 - ne pas négliger la question foncière
 - les échelles écosystémiques très localisées restent pertinentes (bassins versants, estuaires, rias) et nécessitent une observation, une régulation et une gouvernance spécifiques
 - consensus sur l'aire marine protégée comme instrument de protection et de gestion et non de centralisation (vigilance sur les textes européens)
 - Nécessité de clarifier les mots « bassin maritime », « façade maritime », « région maritime », « inter-région maritime », sur la base de définitions objectives, avant de discuter de leur champ d'application

♦ La France face à sa responsabilité particulière

Aucune contribution sur la question importante de la place des régions ultra-marines.

✓ Renforcer le rôle de l'Etat :

- consensus sur la nécessité d'un service public de la mer identifié et fort (craintes d'un amoindrissement)
- débat sur l'opportunité d'un ministère de la Mer et sur la localisation en Pays de la Loire de la futur direction interrégionale de la Mer (découpage interrégional qui n'est pas pré-débatu)

✓ Renforcer les moyens d'une politique maritime intégrée :

- quel financement et où trouver les fonds ? Des recettes auprès des usagers de la mer ne sont pas exclues, à la condition de ne pas en chasser certains et de ne pas obérer la compétitivité de certaines activités
 - valoriser le volet maritime dans la contractualisation Etat-Région, qui présente l'avantage de se situer dans une approche pluriannuelle
- ✓ Soutenir activement la définition d'une politique maritime européenne, notamment par le biais du Comité des régions, en relation avec le Conseil économique et social européen
- ♦ **Faire du secteur maritime un secteur exemplaire dans l'économie mondialisée**
- ✓ soutenir de nouvelles filières (énergies marines renouvelables, déconstructions)
- ✓ lutter contre les pavillons de complaisance en promouvant les équipages européens autant que le pavillon de l'Union européenne
- ✓ politique portuaire :
- lieu d'interface terre-mer, nécessité de réserves foncières pour le développement d'activité à terre
 - l'inévitable concurrence doit être organisée